Extraits du Journal de la Promenade du 18 avril 2004 Par Piou Lacoste et Philippe Delpech, SIGM

DE L'AGE DU BRONZE A 1870

Le nom de Saucats est vraisemblablement tiré du gascon Sahuc qui signifie sureau, le Saucats serait le ruisseaux des sureaux, l'altération du nom devenant Sauque plus loin (à la Brède, Lycée de La Sauque).

Les haches de l'âge du bronze (conservées au musée d'Aquitaine) provenant des 4 pujeaux témoignent d'une très ancienne occupation du site par les hommes.

Selon les élucubrations de nos savants du X1X° il a été raconté que Pline l'Ancien aurait voulu voir dans Saucats, plus tard au bord de la voie romaine, la capitale des Sociates au 1^{er} siècle AP JC. Expily (géographe du XVIII°) l'appelle « Oppidum Sucassium ». C'est aussi l'opinion des savants auteurs de l'histoire des Gaules, rapporte Baurein, qui écrivent à propos des Succaces « peuples de l'Aquitanique. Il y a un bourg à trois lieues de Bordeaux entre Garonne et Leyre, qui a pu être la capitale de ce peuple. C'est Secas ou Saucats » .

A propos d'oppidum, cela fait penser que de nombreux puch y sont présents : le puch de la guba, les 4 poujaux ; le pujau noir, pujeau redon, pujau de la cagne, pujau de la busque, le pujau guillarque, pujeau flourit, pouchau, le tucau. Ces derniers n'ont rien à voir avec un quelconque oppidum mais sont des sépulture de l'age du bronze ou du fer.

Pour les temps historiques, l'invocation de l'église à Saint Pierre nous permet de supposer qu'il s'agit là d'une des plus anciennes paroisses rurales de la région (peut être avant le VI° siècle).

En 1841, un trésor monétaire enfoui en 1154 (quelle précision !!) fut découvert (où ?) et 909 monnaies furent transmises au Musée d'Aquitaine. De ces pièces enfouies dans un vase d'argile on comptait 5 deniers de Louis VII, 749 deniers portant les lettres grecques alpha et oméga et 155 deniers dits d'Angoulême.

Vers 1340, avant la peste noire de 1348, Saucats semble être une paroisse importante : des documents font état de plusieurs confréries.

La baronnie de Saucats fut achetée en 1606 par le Sieur Antoine de Fumose pour la somme de 18000 livres. Le château construit près du bourg daterait de cette époque. Saucats étant comme Villagrains situé au débouché des routes des landes sur le Bordelais, en mars 1611, Louis XIII attribue à *Antoine de Fumose*, seigneur de Martillac, Saucats et le Barp, l'autorisation de 4 foires annuelles à Saucats, le 19 Mars pour la St Joseph, le dernier jour du mois de Juin, lendemain de la fête de St Pierre et St Paul, le 18 Octobre pour la St Luc, le 21 décembre St Thomas, pour « troquer, échanger et vendre toutes sortes de marchandises licites et permises ». Parmi les habitants les voituriers sont nombreux. C'est peut être à cette relative prospérité qu'il faut attribuer le beau retable avec ses statues de St Pierre et St Paul qui ornent le chœur de l'église.

Sa seigneurie fut mise en vente en 1624 et adjugée par le Parlement à M. Charles Guerin, conseiller du Roi, qui prend alors le titre de Baron du Barp et de Saucats. Il avait épousé Noble dame de Galatheau, qu'il laissa veuve, et le 7 juillet 1662, cette veuve, qui portait le titre de « Dame de Saucats », rendit hommage au Roi pour cette « châtellenie, seigneurie et baronnie avec ses appartenances et dépendances ».

Par testament du 14 juin 1672, « *Jeanne de Galatheau*, fondatrice du couvent de la visitation Sainte Marie à Bordeaux le 2 juillet 1640, institue mon neveu mon héritier général où j'ai la terre de Saucats, que je lui donne, à la charge que je substitue le sieur Pierre de Pichard, son fils aîné, et dire qu'il en soit le plein possesseur » Pierre de Pichard par résignation de son père en 1683, Baron de Saucats, le Barp, etc...ne laissa qu'une fille mariée à Antoine de Gasc, seigneur de Portets.

Le blason des seigneurs de Saucats était « De sable brisé d'azur à trois poissons appelés pichard, posés deux en pal et la troisième naissance d'une rivière du même, ondée de sinople en pointe ».

Au XVIIIe siècle, la famille de Pichard eût quelques démêlés **avec la famille de Montesquieu** pour des questions de limites de propriétés entre les communes de Saucats et de La Brède. L'abbé Baurein signale que en 1726 il y avait 720 habitants et 159 feux. Par testament du 24 Mai 1728, **Pierre de Pichard** laissa à un autre Nicolas Pierre de Pichard, son neveu et filleul, sa charge de conseiller et les terres de Saucats et du Barp. Il était surnommé « Prince des Vignes », puisque propriétaire de Château Lafitte en Médoc et Château Peyraguey en Sauternais.

En 1758 Pierre de Pichard, avocat général, baron de Saucats ne se contenta pas des 4 foires établies par Louis XIII, il voulut avoir des marchés et obtint des lettres patentes de septembre 1758 l'autorisant à tenir tous les jeudi à Saucats un marché...à ce sujet Mr Jean Valette a rapporté les différents entre *Jean Baptiste de Secondat (fils de Montesquieu)* baron de la Brède et le Mr de Pichard baron de Saucats. Montesquieu tente de faire annuler l'autorisation de tenir un marché Saucats le samedi matin sachant

que quelques années auparavant un marché était ouvert à La Brède le samedi mais qu'il n'existait plus pour de sombres raisons de chemins impraticables malgré les efforts de réfection mis en œuvre ; ce à quoi le baron Pichard répondait que les chemins restaurés desservaient essentiellement le château de La Brède et non le lieu du marché et que Saucats était beaucoup mieux placé sur la route des Landes pour accueillir les marchands de grains venant de Bayonne et de Tartas que la Brède ; St Morillon et Martillac s'étaient spécialisées dans le vin et non dans le grain, alors que Saucats « est une paroisse toute en grains(...) elle est à l'entrée de ces landes prodigieuses qui séparent Bordeaux de Tartas et de Bayonne (...) à tous les instants on y voit passer des chariots qui transportent les denrées de l'un à l'autre point. Les chemins qui y conduisent sont de toutes parts très beaux. Les gens qui y viennent de la lande trouvent dans le bourg de Saucats une retraite commode et les conducteurs de chariots, que nous appelons icy Cousiots ont la ressource de s'arrêter... ». Il semble *que Montesquieu* ne put empêcher ce marché qui fut tout de même reporté au jeudi.



A sa mort sur l'échafaud avec sa femme, le 12 messidor an II, Pierre de Pichard, Chevalier, Conseiller du Roi, Président à mortier du Parlement de Bordeaux, laissa le château de Saucats (dont les ruines ont été rasées en 1998) à sa fille, qui épousa Jacques Maxime Paul de Chastenet, comte de Puységur ; les deux époux, qui s'étaient trouvés compromis sous la révolution et sans succession directe, virent leurs propriétés mises en vente par l'état, le 1 er Brumaire an III de la République. Le château et une métairie voisine furent mis aux enchères 119433 frs et furent adjugées en citoyen Marès pour 3 millions.

Le 16 Juin 1831, constatant que « depuis 40 ans les biens de Mme la comtesse de Puysegur, héritière du baron de Pichard, propriétaire de tous les terrains non habités de Saucats (landes, terres vaines et vagues) étaient en possession de la commune par le fait de l'émigration du comte », il est proposé au Comte de Puysegur, qu'il accepte après discussion, de partager à moitié avec la commune « la propriété des terres vaines, vagues et landes » provenant du Baron de Pichard, la transaction portant sur 5906ha, 650a, 53ca. Le partage est approuvé par un ordonnance royale le 7 juillet 1837 ces transactions étant faites sous les auspices de Mr Lainé. Le *vicomte de Lainé* ministre de l'intérieur en 1815 et son neveu le vice amiral vicomte de Lainé séjournaient au château Laguloup. Cette

propriété, alors de 400 hectares recèle un grand nombre d'essences d'arbres. Elle produisait à l'époque 6 tonneaux de vin rouge « excellents ordinaires » et 10 tonneaux de blanc.

En Mai 1840 dans le but d'assécher les landes, le comte de Puysegur fait creuser des fossés, pour emmener les eaux dans le Saucats, contre l'avis de M. Lainé qui craint pour ses moulins situés en aval. En Février 1867, 1314 ha ont été vendus aux propriétaires « ayant feu sur Saucats, par lots de 6 hectares si ces lots sont au droit de leurs propriétés ». En Février 1870, la municipalité n'ayant pas l'intention d'ensemencer les landes communales, demande au préfet l'autorisation de les vendre.

LA RIVIERE SAUCATS

C'est une rivière qui prend sa source au lieu dit Hos de Puységur et se jette dans la Garonne après un parcours de 23 kilomètres . A l'ouest de Saucats elle coule sur des formations géologiques « récentes » comme les Graves et le Sable des Landes. Ces eaux ont une certaine acidité, caractéristique des cours d'eau landais. A l'aplomb de Saucats, la rivière traverse des roches tertiaires plus calcaires, dans lesquels sourdent de nombreuses sources calcaires vont parfois pétrifier » la végétation : c'est ce qu'on peut observer sur le site de la Réserve de Bernachon : les mousses et les hépatiques (petites plantes) sont calcifiées par l'eau calcaire qui suinte dessus. Ses berges abritent une forêt particulière, nommée par les spécialistes «Alnenion glutinosae » Ce terme regroupe les forêts de bords des cours d'eau européens à aulne et frêne, qui sont des milieux naturels à préserver. Leur rareté et la présence attendue du Vison d'Europe a conduit l'Etat à proposer un site Natura 2000 à l'Europe, le long de la rivière. Mais aujourd'hui rien n'est encore fait !!! Elle abrite 11 espèces de poissons : vairons, goujons, gardons, chevesnes, quelques secteurs à barbots, anguilles, perches et brochets ainsi que quelques truites fario (pour compléter la liste rendez vous avec Jean Serge Peuchaud, président de l'AAPPMA).Les espèces végétales invasives sont une des menaces pour la qualité de la rivière ; il s'agit d'espèces introduites par l'homme dont la prolifération peut entraîner des problèmes. C'est le cas de la Jussie (Ludwigia sp.). Cette plante aquatique originaire du continent américain a été introduite en France en région méditerranéenne en 1835. Dès lors, elle n'a cessé de coloniser les eaux douces et d'y provoquer des dysfonctionnements graves . L'arrachage manuel est préconisé.